

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 20 MARS 2018

**PRESIDENT** : CHASSIGNEU GUY

**Membres Commission** : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

**Infos Commission** : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

**Courriers** : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

\*\*\*\*\*  
**Courriers envoyés :**

- CLUB : AS POISAT
- MAIRIES : AOSTE – CHABONS - LE TOUVET - VIRIVILLE

**Courriers reçus :**

- LAURA FOOT : GIERES (Report Eclairage)
- MAIRIES : ECLOSE BADINIÈRES - MENS
- FFF : AOSTE -

**Courriers GYMNASES**: RCA FUTSAL -

**ECLAIRAGE** : Confirmation de Classement Fédéral

**A prévoir :**

- COUBLEVIE /CHIRENS (20/03) - Le VERSOUD (sem 13) - GIERES (reporté)
- ST GENIX SUR GUIERS (22/03)

**Informations à tous les Clubs et Propriétaires d'Installations Sportives.**

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

- 1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante.
- 2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale

(Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.

Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

**Rappel : Installations Sportives** : Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de replis à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017/2018**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	RDV le 22/01/18 – CDTIS CR en cours
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	24/11/2017 CR en cours
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	RDV le 13/02/18 – CR en cours
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	RDV le 29/03/18 CDTIS
GRENOBLE	STADE DES ALPES	381850101	Niveau 1	RDV le 6/02/18- CFTIS+CRTIS+CDTIS CR terminé
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	RDV le 22/03/18 CDTIS
AOSTE	STADE MUNICIPAL	380120101	Niveau 4	RDV le 25/01/18 CRTIS + CDTIS AOP ok
RUY MONTCEAU	STADE MUNICIPAL	383480101	Niveau 5	RDV le 24/01/18 CDTIS CR en cours
PAYS VOIRONNAIS	GYMNASE PIERRE BEGHIN	382399902	FUTSAL 3	RDV le 17/01/18 CDTIS CR en cours

.....

---

## « FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

---

**Présents :** Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

**Courriers:** ECLOSE BADINIERES – MENS - VIRIVILLE

### Information

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2017/2018 sont ouverts. Ils concernent les chapitres de l'Emploi, de l'Equipement, du Transport et de la Formation.

#### **Cahier des charges et mode d'emploi.**

Avant de déposer un projet, les clubs amateurs sont invités à se rapprocher du District pour se renseigner sur la politique de subvention locale et bénéficier d'une aide pour la mettre en place.

**Le FAFA** vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) –l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Equipement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

**Orientations du DISTRICT sur l'aide sollicitée :**

**- « Dossier Equipement ».**

Suite à l'enveloppe attribuée au District de l'ISERE, concernant le chapitre « Equipement », nous partons sur le principe d'aider les clubs et/ou collectivités, avec une mise en avant sur la Sécurisation des Installations.

Les dossiers déjà déposés et en cours, correspondent aujourd'hui à l'enveloppe attribuée pour 2017/2018.

**IMPORTANT :**

***A compter du 22 Mars 2018, aucun nouveau dossier ne pourra être retenu pour la période (2017/2018).***

***Pour tout nouveau dossier à créer ou à déposer, prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA pour suite à donner.***

**- « Dossier Transport »**

**Dernière minute** : Par l'intermédiaire de ce dispositif, la F.F.F souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer le transport des licenciés(es).

Pour les clubs qui le souhaitent le plan de financement de projets d'acquisition de véhicules de transport est encore possible pour **un seul dossier pour notre District.**

Le ou les clubs intéressés doivent prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA.